



## **Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2013 de la Société des Artistes Bas-Normands.**

Maison des Associations – Caen

Le président Desvaux ouvre la séance à 9.40 h. La présence ponctuelle de nombreux adhérents montre bien l'intérêt qu'ils portent à leur association. Sur 54 adhérents à jour de leur cotisation 20 étaient présents et 9 avaient donné leur pouvoir dans le respect des statuts. La majorité des 2/3 étant de 19. Il faut noter également la présence de nombreux artistes pas encore adhérents de la Société mais souhaitant le devenir. Ils n'ont pas participé aux débats et aux différents votes.

Le Président à l'aide d'une présentation projetée sur écran rappelle les statuts de l'association et retrace les grands points de l'historique du renouveau fin 2012 de l'association des Bas-Normands.

- Élection du nouveau comité directeur
- Révision des statuts et du règlement intérieur
- Les perspectives 2013
- Donner à nouveau confiance et retour aux fondamentaux des B.N

Le Président a rappelé la préparation du salon 2013 et des nombreuses démarches qu'il a fallu effectuer pour retrouver la confiance de la Ville de Caen, du Conseil Général, de la Région.

Contacts fructueux avec la Banque L.C.L, le soutien de l'entreprise Manet spécialiste de la fabrication de pinceaux et de nombreux annonceurs.

Il confirme le souhait des adhérents d'obtenir une salle supplémentaire pour le salon 2014 pour accueillir plus d'artistes et d'œuvres par artistes.

Le public qui a été consulté à l'aide d'un questionnaire pendant le salon a exprimé la même attente. Une demande sera faite à la Mairie de Caen.

Il rappelle qu'il a mis en place « un processus d'organisation de salon » qui servira de base pour d'autres expositions et en facilitera la gestion de toutes les phases allant de l'inscription jusqu'à la constitution du catalogue.

J.L Desvaux rappelle qu'à l'exception de l'unique invité d'honneur tous les exposants étaient des A.B.N alors que l'année précédente 16 artistes seulement l'étaient.

Il précise que la réussite du salon a été l'œuvre d'une équipe où chacun a

pu mettre en œuvre ses compétences.

Au-delà des nombreuses ventes réalisées, il note que l'échange d'œuvres entre artistes est très positif et bien dans l'esprit des B.N.

L'approbation du rapport moral a été soumise au vote.

27 pour, 2 abstentions, 0 contre. **Adopté à la majorité.**

J.L Desvaux a présenté ensuite le rapport financier et le prévisionnel 2014 en rappelant que les B.N ne dépenseront pas plus que ce qu'ils sont assurés de recevoir. Le solde en caisse restant positif malgré les dépenses excessives faites pour le salon 2012 organisé par l'ancienne équipe. Il rappelle la vigilance dans les dépenses et que les longs déplacements pour les R.V avec les instances politiques ou dirigeantes n'ont pas fait l'objet de remboursements des frais de carburants estimés à quelques centaines d'Euros pour la période de fin 2012 et début 2013.

Ce point sera à revoir si toutes les expositions projetées en 2014 se concrétisent car dès 2013, les déplacements vont se multiplier avec des distances encore plus importantes mais les ressources associées seront plus conséquentes.

---

**BILAN FINANCIER 2012 DE LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES BAS-NORMANDS**  
Période du 1/1/2012 au 31/12/2012 Document certifié conforme par Mme Gombault et Mr Desvaux

---

|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| <b>Charges d'exploitation</b>  | <b>9278,71</b> |
| <b>Produits d'exploitation</b> | <b>3735,52</b> |
| <b>Produits exceptionnels</b>  | <b>110,04</b>  |
| <b>Pertes</b>                  | <b>5433,15</b> |

  

|                                      |                   |
|--------------------------------------|-------------------|
| <b>Solde en banque au 31/12/2012</b> |                   |
| <b>Compte courant</b>                | <b>386,87 €</b>   |
| <b>Livret</b>                        | <b>2 168,77 €</b> |

L'approbation du rapport financier 2012 a été soumise au vote.

27 pour, 2 abstentions, 0 contre. **Adopté à la majorité.**

Le prévisionnel 2014 non soumis à un vote fait apparaître un excédent de l'ordre de 1200€ malgré une provision de 1000€ pour la mise en œuvre d'un site ABN au cours du second semestre 2013.

Suite à la démission de Mme Mireille Bellis et de Mme Duchesne , deux postes sont à pourvoir au comité directeur. Une seule candidature a

été exprimée : Mme Josy Desvaux.

Sa candidature a été soumise au vote. **Élue à l'unanimité.**

Le président a remercié M. Bellis pour sa disponibilité comme secrétaire et de l'aide et de la compétence qu'elle a apporté à la transition. J.L Desvaux rappelle que 2 adhérents ne possèdent pas de messagerie ce qui complique un peu la communication avec l'envoi de courrier.

Le président explique les raisons qui amènent à la modification de l'A.9 du règlement intérieur relatif au jury de sélection des œuvres pour les expositions. Mr Demezerac soulève le problème que les membres du Comité Directeur ne concourent pas pour les prix lors des expositions. Il lui a été rappelé que les prix étaient attribués en toute indépendance par ceux qui les offraient et que les B.N n'intervenaient en aucune façon à leurs attributions. De plus les B.N n'attribuant aucun prix, sa demande qui nécessitera une réflexion complémentaire n'a pas été retenue. Un débat fourni et utile a suivi cette évocation.

Après présentation du nouvel article 9, celui-ci a été soumis au vote.

• **Proposition nouvel Article 9 :**

Pour les salons ou expositions, un jury d'admission sélectionne les œuvres qui seront exposées. Un règlement d'exposition est établi à cet effet pour chaque événement. Le Comité Directeur décide de la composition du jury composé de 6 membres du Comité Directeur et d'au moins 2 personnes externes à la Société, expertes dans le milieu artistique et choisies par le Bureau.

Les membres permanents du Comité Directeur sont le Président, le Vice – Président, les conseillers artistiques.

Les deux conseillers artistiques sont élus par le comité directeur pour l'exercice en cours.

Les membres du comité directeur nomment pour chaque événement un commissaire d'exposition et un membre du Comité Directeur. Si le commissaire de l'exposition est un des membres permanents, un second membre du Comité Directeur est désigné.

Les membres du Comité Directeur du jury doivent répondre aux conditions statutaires de l'association et à celle du règlement intérieure pour être validé dans leurs fonctions. Les membres du jury souhaitant exposer ne pourront participer à la délibération du jury pour leur propre participation au salon.

Ce jury est souverain, ses décisions sont sans appel et l'artiste s'engage à ne pas les contester.

**Adopté à l'unanimité.**

Le président a ensuite présenté les projets pour 2014.

Organisation d'un salon à Bayeux si possible en juin 2014 ayant pour thème « La paix » pour le 70 ème anniversaire de la Bataille de Normandie. Le maire de Bayeux ayant donné son aval, il reste à confirmer les dates d'exposition et le choix d'une ou deux salles.

Le président a soumis au vote l'approbation de cette démarche.

26 Pour, 3 abstentions, 0 contre. **Adopté à l'unanimité.**

Le président a ensuite présenté le projet d'exposition sur le thème du milieu du cheval pendant les Jeux Equestres Mondiaux en août 2014.

5 villes sont en lice, 3 peuvent être retenues, une par département, Calvados, Manche et Orne si nous souhaitons obtenir une labellisation « Elan des Jeux » avec une aide financière. Cette organisation est lourde et ne pourra être entreprise qu'avec de l'aide externe comme celle de l'ESAM (Caen-Cherbourg) et du Conseil régional. Quitus est donné au Président pour préparer un dossier après un vote d'approbation.

26 pour, 3 abstentions, 0 contre. **Proposition adoptée.**

Un appel à manifestation d'intérêt va être envoyé à chaque artiste avec ce CR d'AG.

#### Questions diverses

Mad. Morel a soulevé la question de la grandeur des œuvres, des précisions lui ont été données, les supports d'exposition n'étant pas extensibles.

Mr Salou a soulevé l'inscription à la Maison Des Artistes et la déclaration fiscale. Un débat nourri a eu lieu sans pour autant faire changer les positions des uns et des autres. Le président a rappelé qu'il y a une réglementation à appliquer et qu'il était de la responsabilité individuelle de la respecter en fonction de sa situation.

Le président a été chaleureusement applaudi pour son travail et son investissement à la cause des B.N, il a ensuite clos la séance à l'heure prévue 11H15.

Le Secrétaire de Séance A.Daumel

Le scrutateur de séance J.L Patrice

Le Président J.L Desvaux